

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE VERZEILLE 518/2025**

<b>Nombre de Conseillers en exercice : 11</b>	<b>Vote par procuration : 0</b>
<b>Nombre de membres présents : 9</b>	<b>Date de la convocation : 13/01/2025</b>

Présents : Christian AUDIER, Marie-Lyne EXPERT, Frédéric AUDIER, Laurence MAURI, Pierre-Jean VILASI, Jacky CROIBIER, Rachel RIVAL, Martine LARREGOLA, Mohamed SABRI  
Absente excusée : Cynthia COURRIEU,  
Absent : Ludovic BERAIL.  
Secrétaire de Séance : Pierre-Jean VILASI.

Le vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq le Conseil Municipal de la Commune de Verzeille, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la Présidence de Monsieur Christian AUDIER, Maire.

**OBJET : Renouvellement adhésion au service de Médecine professionnelle et préventive  
du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude**

Le Maire,

- DONNE lecture de la convention proposée par le Centre de Gestion de l'Aude qui comprend à la fois :
  - la surveillance médicale,
  - l'action en milieu de travail,
  - la prévention des risques professionnels,
- PROPOSE, le renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG11.

**VU** les dispositions du code général de la fonction publique

**VU** le décret n°85-603 du 10 Juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n° 85-643 du 26 Juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84- 53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de médecine de prévention,

**CONSIDERANT** que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- De renouveler la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude pour bénéficier de la prestation médecine professionnelle et préventive qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif ;
- D'autoriser Monsieur, le Maire à signer la convention d'adhésion au service de Médecine de Prévention et de santé au travail géré par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude, pour 3 ans à compter du 01 janvier 2025 telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

- Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 20

Envoyé en préfecture le 29/01/2025  
Reçu en préfecture le 29/01/2025  
Publié le 29-01-25  
ID : 011-211104088-20250123-5182025-DE

En mairie le 23/01/2025  
Le Maire, Christian AUDIER



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER Cedex 2 ; téléphone : 04 67 54 74 10) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr/>